



## ACTE D'AUTORISATION

Autorisation nationale

### Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:

Le Ministre de l'Environnement décide:

#### §1. La famille de produits biocides:

**Noxima\_Cyphe - Famille de produits biocides** est autorisé conformément à l'article 30 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 18/06/2027. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:  
NOXIMA  
Numéro BCE: /  
Carrefour Jean Monnet Â–Lacroix Saint-Ouen 0  
FR 60201 Compiègne
- Nom commercial de la famille de produits : Noxima\_Cyphe - Famille de produits biocides
- Numéro d'autorisation de la famille de produits: BE2022-0019-00-00
- Forme sous laquelle la famille de produits est présentée:
  - o RB - Appât (prêt à l'emploi)
- Nom et teneur de chaque principe actif:

2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	de	a-cyano-3-phenoxybenzyle (CAS 39515-40-7 )
---	----	--

: 0.05% - 0.5%

- Type de produit et usage en vue duquel la famille de produits est autorisée:

18 Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes Utilisation exclusive comme appât en gel pour le contrôle des populations de blattes (B. germanica, B. orientalis, P. americana et S. longipalpa) pour les professionnels et les non-professionnels en intérieur (meta SPC 1) et pour le contrôle des fourmis (Lasius niger, Linepithema humile et Monomorium pharaonis) pour les non-professionnels en intérieur (meta SPC 2)
--

§2. Fabricant des produits de la famille et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Noxima\_Cyphe - Famille de produits biocides:

NOXIMA, FR

- Fabricant 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de a-cyano-3-phénoxybenzyle (CAS 39515-40-7):

Sumitomo Chemical Co Ltd, JP

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation de la famille de produits:

- Cette famille de produits se compose de 2 meta SPC's.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

Bruxelles,

Autorisation nationale,

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
(Par A.M.. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: louis lucrèce

Le: 21/06/2022